

# ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PAYS FOUESNANTAIS

Lettre d'information

septembre 2023

*Penser globalement, agir localement*

## **Préambule**

La forte et constante progression du nombre d'adhérents à notre association nous apporte entière satisfaction et aussi la confirmation que nos combats et nos actions sont justes.

-----

## Progression constante

Régulièrement de nouveaux adhérents viennent renforcer notre association.

Pour des raisons de confidentialité, nous ne souhaitons pas divulguer de chiffres concrets, ces derniers pouvant être un indice de nos capacités financières pour nos détracteurs qui ne manqueront pas de tomber sur cette lettre aux adhérents.

Salutations !

Cette vitalité peu commune pour une association locale de défense de l'environnement est un marqueur des préoccupations des citoyens vis à vis de leur environnement et des atteintes qui lui sont portées.

C'est aussi la preuve que notre association se porte bien et répond aux interrogations locales.

Ces résultats sont aussi le fruit du sérieux travail accompli par les membres actifs qui vous représentent.

## Un reportage choc

Après Le Monde (26/09/2022) puis Charlie Hebdo (26/07/2023), c'est la chaîne M6 qui s'est intéressée au littoral sud-finistérien et particulièrement à celui de Fouesnant par un reportage diffusé le 20 août 2023.

L'enquête fouillée puis l'œil plein de sarcasme ont fait place à un tout autre style journalistique.

Le moins que l'on puisse dire de ce reportage diffusé sur M6, c'est qu'il a fait couler pas mal d'encre ou pour être plus précis qu'il a occasionné nombre de clics sur les réseaux.

Il ne faut pas s'y méprendre et garder bien en tête que ce type de documentaire n'est pas écrit à destination des protagonistes mais qu'il se destine aux téléspectateurs, chaque chaîne de télévision ayant un public privilégié.

Toujours est-il que ceux qui voulaient du clash et des phrases chocs ont été servis.

On passera sur les termes employés par certains lors d'un micro-trottoir et nous les laisserons assumer leur aigreur et leurs mots déplacés.

Les images, les silences embarrassés et les propos pris sur le vif lors d'un conseil municipal ont permis de constater une évidente mauvaise foi et aussi la méconnaissance de la Loi Littoral par certains.

Fâcheux pour des habitants d'une commune littorale ...

Nous avons alors pensé qu'il était indispensable de rétablir quelques « accommodements » avec la vérité au travers d'un article.

Les discussions qui ont suivi sur les réseaux sociaux nous ont permis de mesurer que nous avons certes quelques détracteurs mais que nous sommes également très bien soutenus et suivis dans nos combats.

Nous avons aussi constaté que chaque événement médiatique était suivi de quelques adhésions de citoyens qui partagent nos idées et nos actions.

## Plaintes et constats d'infraction

Nous évoquions dans notre précédente lettre d'information que nous avons choisi de mettre les responsables face à leurs responsabilités.

Pour cela le dépôt de plainte auprès des services de la gendarmerie nous apparaît comme un moyen d'action efficace. Charge ensuite aux gendarmes de remonter l'information au Procureur qui décide des moyens à mettre en œuvre.

En ce qui concerne la plainte pour propos diffamatoires, nous ne pouvons que regretter qu'elle ait été classée sans suite. L'ébullition locale causée par la parution de l'article de Charlie Hebdo a peut-être joué en notre défaveur.

La plainte liée aux multiples infractions relevées sur un camping semble, quant à elle, donner du fil à retordre aux services compétents.

Nous avons relevé une autre situation similaire. Nous pensons transmettre ce dossier directement au Procureur.

Les enquêteurs seront alors rapidement opérationnels pour traiter ces autres infractions sur ce camping.

Par ailleurs, nous avons demandé à des maires du Pays fouesnantais d'assumer leur pouvoir de police en leur exigeant de faire un constat d'infraction car tel est leur pouvoir et leur devoir.

Leur réponse quelque peu laconique - « *Je vous informe qu'une visite sur place va être organisée et le cas échéant un procès-verbal dressé* » - les engage toutefois.

Enfin, suite à un certain « agacement » plusieurs fois exprimé par les gendarmes en raison du nombre de sollicitations de l'ASPF et des conséquences dans leurs services (temps administratif et mobilisation de personnel), nous opterons parfois pour une déclaration directement au Procureur.

## Pollution des plages

Le Pays Fouesnantais a connu cet été des épisodes de pollution au-delà de ses côtes puisque l'Archipel des Glénan a été touché.

La plage de Kerleven s'est aussi vue interdite de baignade en raison de la présence de la bactérie *Escheria coli* (E.coli).

Plusieurs pistes ont été avancées pour expliquer la présence de cette bactérie dans les eaux de la Baie de la Forêt.

La bactérie étant issue de matière fécales, les vidanges sauvages ou accidentelles des plaisanciers ont été évoquées.

Il a aussi été question d'épandages massifs de lisier de porcs. Les pluies ont pu lessiver les sols et conduire les eaux contaminées via les ruisseaux. Un pêcheur atteste cette version.



Il convient aussi de se pencher sur la vétusté des réseaux de collecte des eaux usées sur l'ensemble du secteur.

Notons que des tests existent pour déterminer si les fameuses bactéries sont d'origine animale ou humaine. Les résultats pourraient alors conduire à prendre des mesures ciblées.

Nombre de vacanciers et d'autochtones ont été étonnés de cette pollution qui n'a pas atteint la plage du Cap Coz. La comparaison avec le nuage de Tchernobyl s'arrêtant à la frontière pourrait cependant prêter à sourire.

## Plages avec laisses

La saison touristique touche bientôt à sa fin et nous ne pouvons qu'être satisfaits que les laisses de mer ont été épargnées sur les plages fouesnantaises et n'ont pas subi les assauts des tracteurs.

Nous le demandions depuis si longtemps !

Une veille sur les réseaux sociaux n'a pas mis en évidence de récriminations notables sur cette richesse de biodiversité.

Les insectes volants et les petits animaux rampants ou sautillants ont fait leur ouvrage de désagrégation des résidus d'algues, faisant ensuite le régal des oiseaux marins ou des hirondelles de mer.

La dune ne s'en portera que mieux.

Les enfants auront fait les décorations de leurs châteaux, les sportifs auront délimité leur espace de jeux et les apprentis scientifiques auront laissé libre cours à leurs observations.

Mais surtout, chacun a pu trouver sa place pour étaler sa serviette !



## Une victoire au Vorlen

Le jugement est tombé pour le dossier du camping du Vorlen.

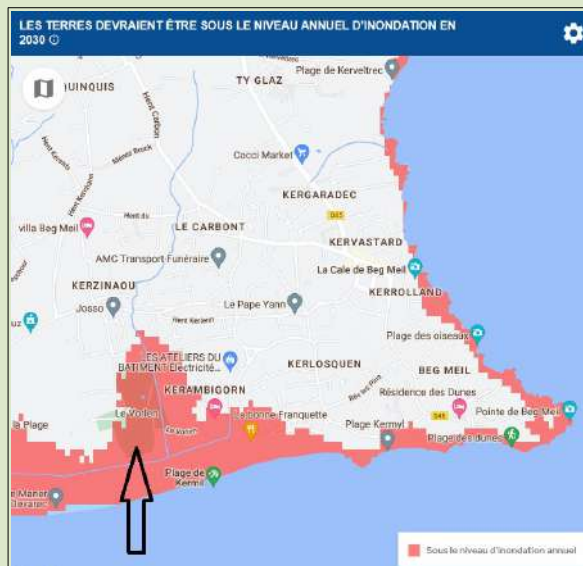
Nous avons attaqué l'arrêté du maire qui autorisait la construction de 76 logements de type R+1 « en dur » pour plus de 4000 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Un projet de grande dimension qui entraînait une artificialisation conséquente par ses implantations et la voirie associée.

Les juges ont retenu le fait que le projet destiné à l'accueil d'enfants se situe en zone bleue du Plan de Préventions des Risques Littoraux.

Nous ne doutons pas que le dossier sera probablement porté en appel alors que l'organisme indépendant a édité des cartes interactives que nous vous invitons à consulter ( [carte interactive de Climate Central](#) ) et qui place le site du projet sous le niveau annuel de submersion en 2030.

En d'autres termes cela signifie que statistiquement, on s'attend à ce que dix inondations atteignent ce niveau sur dix ans.



## Une prochaine servitude de passage

C'est du moins ce que nous souhaitons dans le secteur de la Mer Blanche, depuis l'anse du Petit Moulin jusqu'à Trévourda.

Fortuitement, c'est aussi le vœu exprimé par le maire de Bénodet qui souhaiterait ouvrir cette servitude avant la fin de son mandat.

Chiche !

Mais avant cela, il faudra se pencher sérieusement sur le mur reconstruit selon nous sur le Domaine Public Maritime et contre lequel nous avons déposé un recours et une requête au Tribunal Administratif.

Les images montrant la hauteur d'eau atteinte par la pleine mer durant les dernières grandes marées nous confortent dans l'idée de mener ce dossier à terme.



## Le forum, nous y étions.

Ce samedi 9 septembre nous avons pu aller à la rencontre des visiteurs du forum des associations.

Du moins à la rencontre de ceux qui nous ont trouvés car nous étions installés dans un lieu peu propice aux rencontres, aux échanges, aux contacts.

Des contraintes liées à l'organisation seraient à l'origine de notre placement dans la section musicale... D'où les quelques sollicitations pour des cours de musique auxquelles nous n'avons pas pu répondre.

Entouré de son équipe, le maire a fait sa traditionnelle déambulation et salué les acteurs de la riche vie associative fouesnantaise.

Malheureusement il n'a pas franchi la porte de notre souricière et n'a pas daigné nous saluer, ne serait-ce que du regard.

Nos mains ne seraient-elles pas dignes d'être serrées ?

Salutations !



## Et pour finir ... la photo-mystère

Exutoire des marais de Moustierlin le 6 septembre 2023

